



## AVIS PUBLIC

### Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière 2024-2025-2026 Premier exercice

AVIS public est par la présente donné par la soussignée, que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Nominique qui sera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024, a été déposé à mon bureau et que toute personne peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville pendant les heures régulières d'ouverture. Le rôle d'évaluation et la matrice graphique peuvent aussi être consultés sur le site de la MRC d'Antoine-Labelle <http://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/services-en-ligne>.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, et ce, avant le 1<sup>er</sup> mai suivant l'entrée en vigueur du rôle.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée à l'un des bureaux suivants de la MRC d'Antoine-Labelle ou y être envoyée par courrier :

Siège social de la M.R.C. Antoine-Labelle  
Édifice Émile-Lauzon  
425, rue du Pont, Mont-Laurier (Québec) J9L 2R6

Point de services de Rivière-Rouge  
Édifice Félix-Gabriel-Marchand  
259, rue de l'Annonciation, bureau 201, Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible aux endroits ci-dessus indiqués;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 489 de la MRC d'Antoine-Labelle.

Donné à Nominique, le 26 octobre 2023

---

Catherine Clermont  
Directrice générale par intérim

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Clermont, directrice générale par intérim de la Municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Web de la Municipalité, le 26 octobre 2023, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingt-sixième jour du mois d'octobre de l'an deux mille trois (26 octobre 2023).